

4 avril 2007

À l'attention de l'investisseur :

OBJET : Feuilles T5013 de la société en commandite d'actions accréditives Norrep 2005 et de la société en commandite d'actions accréditives Norrep 2006

Votre société a acheté des actions accréditives qui devaient renoncer à déduire les frais d'exploration au Canada (FEC) et/ou les frais d'aménagement au Canada (FAC). Le 14 mars 2007, la société nous a garanti que les feuillets d'information relatifs à l'impôt sur le revenu nous parviendraient bientôt. Toutefois, le 28 mars, la société a été placée en redressement judiciaire. Elle nous a informés qu'elle ne respecterait pas ses engagements à l'égard des actions accréditives. **Par conséquent, le feuillet d'impôt sur le revenu T5013, que vous avez reçu récemment, est inexact et il ne peut être utilisé, sauf comme il est indiqué ci-dessous.**

La société s'est dotée d'une nouvelle direction et elle a demandé une consultation juridique afin de déterminer ce à quoi elle peut renoncer. Elle espère avoir des renseignements revus dans environ une semaine, mais elle ne peut garantir les montants ni les dates. Nous ne savons pas si les dépenses en immobilisations de la société permettront de respecter les engagements de la société.

Si vous voulez utiliser votre feuillet d'information pour impôt T5013, veuillez effectuer les ajustements suivants :

**Société en commandite d'actions accréditives Norrep 2005 : réduisez les FAC (case 131 de votre feuillet T5013) de 0,20826 \$/unité de partenariat que vous possédez (c.-à-d. 208,26 \$ pour chaque 10 000 \$ investi)**

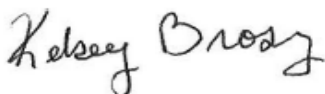
**Société en commandite d'actions accréditives Norrep 2006 : réduisez les FEC (case 130 de votre feuillet T5013) de 0,29118 \$/unité de partenariat que vous possédez (c.-à-d. 291,18 \$ pour chaque 10 000 \$ investi)**

Incluez un exemplaire de la présente lettre avec votre déclaration de revenu personnelle. Si vous suivez ce conseil, nous ne croyons pas que l'Agence de revenu du Canada vous fera parvenir un avis de cotisation désagréable.

Des mises à jour seront affichées sur le site Web ([www.norrepfunds.com](http://www.norrepfunds.com)). Nous émettrons des feuillets T5013 révisés lorsque nous aurons reçu l'information révisée. Deux semaines sont requises pour l'envoi des feuillets révisés après avoir reçu la nouvelle information.

Nous nous excusons des inconvénients que cela peut occasionner.

Veuillez agréer l'expression de nos sincères salutations,



Kelsey Brosz, contrôleur  
THE NORREP GROUP OF FUNDS